



RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA **FIACAT** 2019





©CICR - Prison de Mpimba à Bujumbura (Burundi), 2001 - Graphic design : izumi Mattei-Cazalis - byizumi.com



FIACAT

96 boulevard de la Libération
94300 Vincennes
France
Tel. : +33 (0)1 58 64 10 47
Courriel : fiacat@fiacat.org

REPRÉSENTATION DE LA FIACAT AUPRÈS DES NATIONS UNIES À GENÈVE

c/o CICG
1 rue de Varembe
1202 Genève - Suisse
Tel. : +41 787 499 328
Courriel : fiacat.onu@fiacat.org

REPRÉSENTATION DE LA FIACAT AUPRÈS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES À BRUXELLES

Rue Brogniez, 44
B-1070 Bruxelles
Belgique
Tel. : +32 4 70 92 85 10
Courriel : fiacat.europe@fiacat.org

Légendes photos de couverture

- Examen du Niger par le Comité des droits de l'Homme (Suisse), mars 2019
- Atelier de capitalisation du projet DPA (Madagascar), décembre 2019
- Examen du Bénin par le Comité contre la torture (Suisse), mai 2019
- Pré-session de l'Examen périodique universel de l'Italie (Suisse), octobre 2019
- Plaidoyer en vue de l'Examen périodique universel de la Côte d'Ivoire (Suisse), avril 2019
- Formation sur les mécanismes africains des droits humains (Gambie), octobre 2019

Légendes photos de 4^{ème} de couverture

- Examen du Niger par le Comité des droits de l'Homme (Suisse), mars 2019
- Plaidoyer en vue de l'Examen périodique universel de l'Italie et de Madagascar (Suisse), octobre 2019
- Conférence de presse sur le projet DPA (Madagascar), décembre 2019
- Rencontres des ACAT européennes (Espagne), octobre 2019
- Congrès mondial contre la peine de mort (Belgique), février 2019



La Fédération internationale des ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), la FIACAT, est une organisation internationale non gouvernementale chrétienne de défense des droits humains, créée en 1987, qui lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort. La Fédération regroupe une trentaine d'associations nationales, les ACAT, présentes sur quatre continents.

LA FIACAT REPRÉSENTE SES MEMBRES AUPRÈS DES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX

Elle bénéficie du Statut consultatif auprès des Nations unies (ONU), du Statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et du Statut d'Observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP). La FIACAT est également accréditée auprès des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

En relayant les préoccupations de terrain de ses membres devant les instances internationales, la FIACAT vise l'adoption de recommandations pertinentes et leur mise en œuvre par les gouvernements. La FIACAT concourt à l'application des Conventions internationales de défense des droits humains, à la prévention des actes de torture dans les lieux privés de liberté, à la lutte contre les disparitions forcées et au combat contre l'impunité. Elle participe également à la lutte contre la peine de mort en incitant les États à abolir cette disposition dans leur législation.

Pour être encore mieux entendue, la FIACAT est membre-fondatrice de plusieurs collectifs d'action, notamment la Coalition mondiale contre la peine de mort (WCADP), la Coalition internationale contre les disparitions forcées (ICAED), le Human Rights and Democracy Network (HRDN) et la Plateforme des ONG françaises pour les droits humains (PDH).

LA FIACAT RENFORCE LES CAPACITÉS DE SON RÉSEAU DE TRENTE ACAT

La FIACAT aide ses associations membres à se structurer. Elle soutient le processus qui fait des ACAT des acteurs de poids de la société civile, capables de sensibiliser l'opinion publique et d'avoir un impact sur les autorités de leur pays.

Elle contribue à faire vivre le réseau en favorisant les échanges, en proposant des formations régionales ou internationales et des initiatives communes d'intervention. Ainsi, elle soutient les actions des ACAT et leur apporte un relai sur le plan international et régional.

LA FIACAT, UN RÉSEAU INDÉPENDANT DE CHRÉTIENS UNIS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE ET DE LA PEINE DE MORT

La FIACAT a pour mission de sensibiliser les Églises et les organisations chrétiennes à la torture et à la problématique de la peine de mort et de les convaincre d'agir pour leur abolition.

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE LA FIACAT :



FIACAT.ORG



FACEBOOK.COM/FIACAT



TWITTER.COM/FIACAT_ORG

107

- ACCOMPAGNEMENT -

DES ACAT DEVANT LES INSTANCES INTERNATIONALES

28	Formation de 28 partenaires sur les mécanismes de la CADHP et le forum des ONG
40	Formation de 40 partenaires sur le plaidoyer pour l'abolition de la peine de mort
10	Accompagnement à Genève de 10 ACAT dans leur plaidoyer devant les Nations unies
9	Participation de 9 ACAT aux 64 ^{ème} et 65 ^{ème} sessions ordinaires de la CADHP
15	Rédaction de 15 rapports alternatifs auprès des instances internationales
5	Co-sponsorisation de 5 événements parallèles lors de la 64 ^{ème} et 65 ^{ème} session de la CADHP et lors de la 41 ^{ème} et 42 ^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies

- ABOLITION -

DE LA PEINE DE MORT

BÉNIN

Le Bénin a promulgué une nouvelle Constitution en novembre 2019 abolissant la peine de mort

CONGO

Le Ministre des Affaires étrangères de la République du Congo, a annoncé en février 2019 que son pays entreprendra des actions en vue de ratifier le Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort

58

30	Plus de 30 représentants ont été sensibilisés pour l'abolition de la peine de mort au Liberia
13	13 ACAT ont participé au 7 ^{ème} Congrès mondial contre la peine de mort en février 2019 à Bruxelles (Belgique)
15	Plus de 15 ACAT ont organisé des événements pour la 17 ^{ème} Journée mondiale contre la peine de mort

- LUTTER CONTRE -

LA DÉTENTION PRÉVENTIVE ABUSIVE (DPA)

Intervention dans **5** pays d'Afrique subsaharienne (Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Madagascar, République démocratique du Congo et Tchad)

14 établissements pénitentiaires visités régulièrement par les membres ACAT

298 représentants de la société civile et des administrations judiciaire et pénitentiaire formés sur la prévention de la torture et les garanties judiciaires

445 visites de prisons conduites par les avocats référents et les militants ACAT

2 492 personnes détenues ont été libérées (provisoires ou *de jure*)

247 personnes détenues ont été condamnées

1 293 personnes détenues font l'objet d'une procédure judiciaire

4794

UNE ACTION EN ACCORD AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

La lutte contre la peine de mort et l'interdit de la torture recoupent de nombreux Objectifs de développement durable (ODD) que la FIACAT s'efforce de promouvoir dans le cadre de ses actions. Il s'agit notamment de :



PERMETTRE À TOUTES ET TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ

Les prisons surpeuplées n'offrent pas des conditions de détention conformes aux standards internationaux, ce qui favorise la propagation de maladies contagieuses. La lutte contre la détention préventive permet de lutter contre la surpopulation carcérale, et ainsi d'améliorer la santé et l'hygiène des détenus. Le syndrome du couloir de la mort a des conséquences sur la santé mentale et physique des condamnés à mort, qui s'apparentent à de la torture ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants. L'abolition de la peine de mort permet de lutter contre ce phénomène.



ASSURER L'ACCÈS DE TOUTES ET TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ

Consciente de l'importance de l'éducation et de la formation aux droits humains pour en prévenir les violations, la FIACAT inclut dans chacune de ses actions des activités de formation et de sensibilisation aux droits humains.



METTRE FIN À TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES

Dans tous les pays où la FIACAT met en œuvre des projets, une attention particulière à la représentativité équitable des genres est assurée parmi les participants et intervenants aux ateliers, lors du recrutement des coordinateurs et coordinatrices, lors du recrutement de consultants et consultantes, et lors de la constitution des équipes de bénévoles pour la mise en œuvre des activités.



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Les inégalités sociales et économiques nuisent à l'accès à la justice des personnes détenues et notamment des personnes condamnées à mort. La FIACAT s'assure que les règles entourant la détention préventive sont strictement appliquées pour toutes et tous sans discrimination. En outre, l'abolition de la peine de mort permet de lutter contre ces inégalités dans l'accès aux droits.



PROMOUVOIR L'ÉTAT ET DONNER À TOUS ACCÈS À LA JUSTICE

L'objectif des actions de la FIACAT est d'améliorer le fonctionnement de la justice grâce à une meilleure coopération entre les autorités, les administrations judiciaire et pénitentiaire et la société civile, afin de prévenir les actes de torture et d'abolir la peine de mort.



RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL

La collaboration entre les administrations judiciaire et pénitentiaire et la société civile est au cœur du programme de lutte contre la détention préventive abusive pour prévenir la torture en détention et faciliter le travail de toutes et tous. Les chefs coutumiers et religieux, les médias, les parlementaires, les représentants du gouvernement et les organisations de la société civile sont des acteurs clés pour l'abolition de la peine de mort et sont impliqués dans les actions de la FIACAT.



2016-2019, 4 ans déjà !

Quatre ans que les ACAT ont confié au Bureau international actuel la charge de poursuivre la marche de la FIACAT selon les trois axes du plan stratégique 2016-2019. L'heure est donc au bilan.

Relativement à la **représentation internationale et régionale**, la FIACAT a été active. Elle a régulièrement accompagné aux Nations unies les ACAT

à l'occasion de l'examen de leur État par les mécanismes de surveillance des traités à travers la soumission de rapport alternatifs et d'événements parallèles. Sur le plan régional, auprès du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, la FIACAT est identifiée pour son expertise sur la torture, les mauvais traitements et la peine de mort. La FIACAT est ainsi régulièrement consultée pour l'écriture ou la révision de lignes directrices, d'observations générales ou d'avis.

Concernant le **renforcement des capacités des ACAT**, la FIACAT profite des rencontres internationales et régionales et de ses programmes pour mettre en œuvre cet axe stratégique. Grâce au Congrès mondial contre la peine de mort, aux rencontres des ACAT européennes, aux sessions de la CADHP, aux ateliers avec les faiseurs d'opinion, des formations sont organisées par la FIACAT au bénéfice des ACAT et leurs partenaires locaux dans divers domaines : la soumission de rapports alternatifs, la gestion de projet, le plaidoyer. Ces formations ont eu pour résultat une plus grande visibilité de la FIACAT à travers l'accroissement des rapports soumis, le renforcement de la crédibilité de la FIACAT, la bonne gestion des projets et la marche vers l'autonomisation de plusieurs ACAT.

Le dernier axe concerne la **pérennisation des actions** de la FIACAT. Les Statuts et le Règlement intérieur ont été révisés. Le développement du réseau a principalement consisté à sa consolidation. Le site internet a été revisité mais il importe de trouver une stratégie de communication afin de mieux faire connaître la FIACAT. Les comptes ont été bénéficiaires ces quatre dernières années. C'est le lieu de rendre hommage au Secrétariat international qui a connu un changement dans la continuité et qui s'est renforcé avec de nouveaux membres en raison d'un volume d'activités croissant. Le Bureau n'a pas atteint tous les objectifs fixés en 2016 et n'a pas comblé toutes les attentes de ses membres. Des défis restent à relever et c'est ensemble que nous y arriveront. Merci aux partenaires, à tous les membres du réseau ainsi qu'aux milliers de bénévoles et de sympathisants à travers le monde qui, habités par la foi et l'espérance, portent la **marche continue de la FIACAT** !

Paul ANGAMAN
Président de la FIACAT

LA FIACAT	1
LA FIACAT EN 2019 EN CHIFFRES	2
LA FIACAT ET LES ODD	3
LE MOT DU PRÉSIDENT	4
SOMMAIRE	5
LUTTER CONTRE LA TORTURE	6
<i>Renforcer les capacités de la société civile, du personnel judiciaire et pénitentiaire et des autorités publiques sur le respect des garanties judiciaires</i>	6
<i>Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des recommandations des instances internationales et régionales sur la torture et les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants</i>	8
CONTRIBUER À L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT	10
<i>Renforcer les capacités des ACAT sur le plaidoyer en faveur de l'abolition de la peine de mort</i>	10
<i>Accroître les obligations et engagements internationaux et régionaux des États en faveur de l'abolition de la peine de mort</i>	12
<i>Mobiliser l'opinion publique africaine sur la question de la peine de mort</i>	13
SOUTENIR LES ACAT	14
<i>Rencontre des ACAT européennes</i>	14
<i>Manuel pour faciliter la création le développement et l'animation d'une ACAT</i>	14
<i>Guide pratique sur la gestion des urgences et sur la sécurité</i>	15
<i>ACAT Brésil</i>	15
<i>Suivi des recommandations de l'EPU au Congo</i>	15
LES FINANCES DE LA FIACAT EN 2019	16
L'ÉQUIPE DE LA FIACAT EN 2019	18
LE RÉSEAU DES ACAT	19

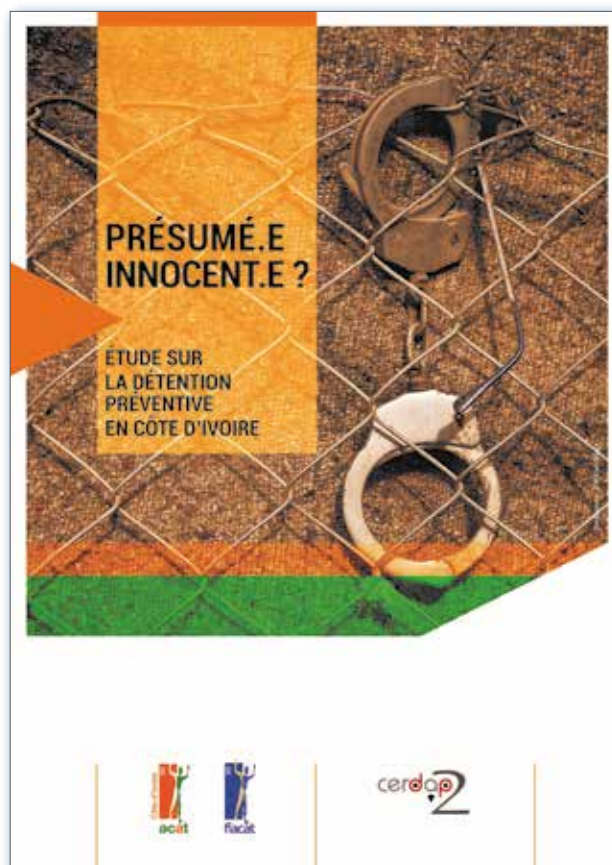
LUTTE CONTRE LA TORTURE

RENFORCER LES CAPACITÉS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, DU PERSONNEL JUDICIAIRE ET PÉNITENTIAIRE ET DES AUTORITÉS PUBLIQUES SUR LE RESPECT DES GARANTIES JUDICIAIRES

« PRÉSUMÉ.E INNOCENT.E ? ÉTUDE SUR LA DÉTENTION PRÉVENTIVE EN CÔTE D'IVOIRE »

L'administration publique de la justice de Côte d'Ivoire a une incidence directe sur la détention préventive injustifiée. Les textes internationaux de protection des droits humains ne prohibent pas l'usage de la détention préventive mais rappellent que la liberté est la règle et l'enfermement l'exception. Ce sont donc les conditions légales et matérielles d'encadrement de cette pratique qui contribuent à la surpopulation carcérale. Après un travail de collecte de données de terrain menées par les militants de l'ACAT, un travail d'analyse a été effectué par une équipe multidisciplinaire de chercheurs du laboratoire de Science po Grenoble CERDAP2. Ces travaux ont permis la publication d'un ouvrage de réflexion afin de repenser la politique pénale : « **Présumé.e innocent.e ? Étude sur la détention préventive en Côte d'Ivoire** ».

Il ressort de cette étude que l'analyse juridique ne peut pas se passer de celle des représentations sociales de la détention préventive, ni des pratiques judiciaires inhérentes à son utilisation quasi-systématique. La considération de l'ensemble des enjeux liés à la détention avant jugement nécessite par conséquent de les inscrire dans une réflexion plus large sur le sens de la réforme pénale et d'interroger la prison en tant que projet politique. L'étude a ainsi mis en perspective les dynamiques sur lesquelles les acteurs locaux peuvent s'appuyer pour étendre et pérenniser leurs actions en faveur du respect des garanties judiciaires.



REGARDS CROISÉS SUR LA DÉTENTION PRÉVENTIVE ABUSIVE EN AFRIQUE : CONGO, MADAGASCAR, CÔTE D'IVOIRE

Lors d'une soirée témoignage en novembre 2019 à Paris, les trois coordinateurs nationaux du projet de lutte contre la détention préventive abusive ont témoigné de leurs expériences et des actions des défenseurs des droits humains en Afrique devant les sympathisants et partenaires techniques de la FIACAT.

Ils ont présenté leurs activités de monitoring des prisons, d'accompagnement des autorités nationales

dans la mise en œuvre des politiques publiques et de renforcement des synergies avec l'administration pénitentiaire.

Cette rencontre a permis de mieux s'imprégner des réalités quotidiennes auxquelles sont confrontés les défenseurs des droits humains dans ces pays, et de partager les réussites de l'action qui instaurent une dynamique de solidarité collective Sud-Nord.

RÉSULTATS CHIFFRÉS DE L'ACTION DES ACAT ENTRE FÉVRIER 2017 ET NOVEMBRE 2019

		CÔTE D'IVOIRE		MADAGASCAR	CONGO	
		Maison d'arrêt centrale d'Abidjan (MACA)	Maisons centrales d'Abengourou, Agboville, Adzopé, Daloa, Bouaké, Toumodi, Sassandra Soubre, Grand-Bassam et Abidjan	Maison d'arrêt centrale d'Antanimora	Maison d'arrêt de Brazzaville	Maison d'arrêt de Pointe Noire
SITUATION EN FÉVRIER 2017	Nb de détenus*	4577**	6362**	3297	921	366
	Nb de prévenus*	2577** (soit 56%)	3119** (soit 51 %)	1649 (soit 50%)	816 (soit 89%)	299 (soit 82%)
SITUATION EN NOVEMBRE 2019	Nb de détenus*	7 623	11 724	4 240	938	520
	Nb de prévenus*	2 243 (soit 30 %)	3820 (soit 33 %)	2 124 (soit 50 %)	794 (soit 85 %)	400 (soit 77 %)
ACTIONS DE L'ACAT SUR LA DURÉE DU PROJET	Nb de visites de l'ACAT	33	816	11	84 ¹	
	Nb de cas de DPA identifiés et traités par l'ACAT	478 (soit 21% des prévenus)	1636 (soit 43% des prévenus)	47 (soit 1,6% des prévenus)	544 (soit 45% des prévenus)	
	Nb de libérations	111 ²	268 ³	17	360 ⁴	
	Nb de condamnations	20	142	11	90	
	Nb de dossiers régularisés et en cours	346	1226	19	154	

* Statistiques fournies par les autorités pénitentiaires à la mission d'évaluation et/ou aux ACAT. A noter que ces chiffres changent quotidiennement au gré des entrées et sorties des personnes détenues

** Chiffres au 31 mars 2016.

EVALUATION DU PROGRAMME DPA

Dans l'optique de tirer un bilan de son programme DPA en Côte d'Ivoire, au Congo et à Madagascar et de l'améliorer en vue d'une 2^{ème} phase, la FIACAT a fait appel à deux évaluatrices externes. Il ressort de l'évaluation que le projet est pertinent et répond à de réels besoins au niveau national. À ce sujet, l'évaluation souligne que les ACAT sont les seules organisations de la société civile locale à répondre à ces besoins en offrant à la fois un soutien juridique aux prévenus et en accompagnant les acteurs de la chaîne pénale dans une démarche collaborative. L'objectif de renforcement des capacités des partenaires du projet a été largement atteint et les ACAT se sont imposées comme des acteurs clés pour l'amélioration des conditions de détention. L'évaluation relève également que si les statistiques carcérales montrent que la population carcérale a augmenté dans toutes les prisons cibles, le pourcentage de personnes prévenues a, lui, en revanche, diminué en Côte d'Ivoire et au Congo.

A Madagascar, bien que les chiffres soient beaucoup plus faibles, le projet a permis de poser des fondations favorables à son développement. Des réformes des codes, l'adoption de circulaires, des déclarations officielles, y compris au plus haut niveau de l'État, reflètent une volonté politique de limiter le recours à la détention préventive. Or, ces avancées ont un impact qui dépasse les prisons ciblées par le projet pour toucher l'ensemble des centres de détention dans les pays visés.



¹ Ce nombre comprend également les visites au niveau des cabinets d'instruction et des services socio-judiciaires.

² Dont 85 libérations provisoires.

³ Dont 220 libérations provisoires.

⁴ Ce nombre comprend d'une part, 165 détenus libérés en avril 2018 par la procureure adjointe, dont 30 dossiers de détenus en DPA identifiés par l'ACAT ; d'autre part 270 détenus libérés après intervention des avocats devant les magistrats.

CONTRIBUER À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES INSTANCES INTERNATIONALES ET RÉGIONALES SUR LA TORTURE ET LES PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANTS

BRIEFING THÉMATIQUE AUPRÈS DU COMITÉ CONTRE LA TORTURE



Le 22 novembre 2019, lors de la 68^{ème} session du Comité contre la torture, la FIACAT a organisé un briefing thématique sur l'accès aux lieux privés de liberté par les ONG de défense des droits humains. Au cours de ce briefing, des représentants des ACAT Congo, Côte d'Ivoire, France et Madagascar, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du Contrôleur général des lieux privés de liberté français sont ainsi intervenus auprès des experts du Comité pour mettre en avant la valeur ajoutée des ONG dans la surveillance des différents lieux privés de liberté et la complémentarité avec le travail du CICR ou des mécanismes nationaux de prévention de la torture. Ce briefing a également permis de soulever les difficultés rencontrées par la société civile pour avoir accès aux lieux privés de liberté et pour effectuer efficacement

leurs visites. L'objectif de cette rencontre était ainsi de sensibiliser les experts du Comité contre la torture à cette problématique afin qu'ils puissent la partager lors des examens des États.



LA FIACAT REJOINT LA CELLULE VEILLE MIGRATION DE LA CONFÉRENCE DES OING



La Conférence des Organisations internationales non gouvernementales (OING) du Conseil de l'Europe a mis en place une cellule veille migration afin de pouvoir faire un monitoring de la situation migratoire et porter la voix de ses membres à ce sujet. Tout au long de leur parcours, les personnes migrantes risquent de subir des actes de torture et de mauvais traitements. En 2019, la FIACAT

a rejoint cette cellule veille migration afin de pouvoir relayer les préoccupations de ces membres sur la question. Ces préoccupations ont notamment été évoquées, par l'intermédiaire de la Présidente de la Conférence, à l'occasion du 30^{ème} anniversaire du Comité européen pour la prévention de la torture le 4 novembre 2019.

- FOCUS PAYS ONU ITALIE -

LA LUTTE CONTRE LA TORTURE - UNE PRIORITÉ POUR LA FIACAT ET L'ACAT ITALIE LORS DE LA 34^{ÈME} PRÉ-SESSION DE L'EPU

A l'occasion de la pré-session de l'Examen périodique universel (EPU) de l'Italie, une représentante de l'ACAT Italie s'est rendue à Genève en octobre 2019 pour prendre part à une mission de plaidoyer avec la FIACAT. Au-delà de sa participation à la pré-session EPU, la représentante de l'ACAT Italie a pu s'entretenir bilatéralement avec une vingtaine de missions permanentes auprès des Nations unies à Genève. Lors de ces rencontres, elle a ainsi pu aborder les problématiques relatives à la détention (surpopulation, suicides, incarcération des mères avec

leurs enfants, etc.), à l'incrimination lacunaire de la torture, au recours excessif à la force par les forces de l'ordre, aux conditions d'accueil des personnes migrantes et examens des demandes d'asile et à l'absence d'institution nationale des droits humains. Ces thématiques ont largement été reprises lors de l'EPU de l'Italie en novembre 2019 et une attention particulière sera portée par la FIACAT et l'ACAT Italie sur le suivi et la mise en œuvre des recommandations de cet examen.

PANEL SUR LA DÉTENTION PRÉVENTIVE ABUSIVE LORS DE LA 64^{ÈME} SESSION DE LA CADHP



Lors de la 64^{ème} session de la CADHP la Rapporteuse spéciale sur les prisons, les conditions de détention et la police en Afrique de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) a organisé avec la FIACAT, un panel portant sur le monitoring des prisons par les organisations de la société civile comme outil de prévention de la torture.

Au cours du panel, les participants se sont vu présenter les évolutions du programme sur la détention préventive mené par la FIACAT au Congo, en Côte d'Ivoire à Madagascar, en République démocratique du Congo et au Tchad. Cette présentation a permis de mettre en avant la plus-value des ONG de défense des droits humains dans le monitoring des lieux privés de liberté. Les participants ont eu l'occasion d'échanger sur leur expérience tout en mettant l'accent sur l'importance de créer des synergies entre les différents acteurs de la chaîne pénale dans différents pays.

Ces discussions ont permis d'encourager :

- la CADHP à demander régulièrement aux États de présenter des informations sur le monitoring des lieux privés de liberté par les ONG ;
- l'ensemble des autorités compétentes à agir pour la réduction des difficultés en termes d'accès à ces lieux privés de liberté ;
- les États à faciliter les visites des lieux de détention par les ONG.



ADOPTION DES LIGNES DIRECTRICES TORTURE RÉVISÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE



Les Lignes directrices de l'Union européenne (UE) concernant la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ont été révisées en 2019. La FIACAT a suivi et accompagné ce processus de révision à travers de nombreux dialogues et prises de positions lors de rencontres avec les partenaires techniques de la FIACAT à l'UE. Ces orientations ne sont pas juridiquement contraignantes, mais elles représentent un signal politique fort indiquant que la lutte contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants est une priorité pour l'UE et ses États membres dans leurs relations avec les États tiers. Pour la première fois les Lignes directrices torture révi-

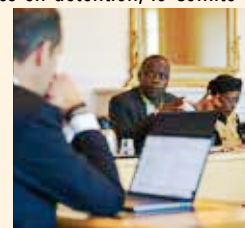
sées invitent les États tiers à prévenir la torture dans les lieux privés de liberté en faisant « *respecter les garanties procédurales relatives à la détention* » et en autorisant « *les visites de représentants de la société civile et d'autres organismes indépendants tels que les mécanismes nationaux de prévention (MNP), les institutions nationales des droits de l'Homme (INDH)* ». Enfin, elles rappellent que « *le non-respect des normes relatives aux conditions de détention telles que définies dans les standards internationaux et régionaux pertinents peut constituer un mauvais traitement, voire de la torture* ». L'objectif de la FIACAT est maintenant de favoriser la mise en œuvre de ces orientations européennes sur le terrain.

- FOCUS PAYS ONU SÉNÉGAL -

L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE DÉTENTION POUR UN MEILLEUR RESPECT DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES

Le 5^{ème} rapport périodique du Sénégal était examiné par le Comité des droits de l'Homme en octobre 2019. À cette occasion, le Président de l'ACAT Sénégal s'est rendu à Genève pour partager ses préoccupations avec les experts du Comité onusien. Au-delà des préoccupations relatives à la ratification du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant l'abolition de la peine de mort et à la répression des manifestations, le plaidoyer de la FIACAT et de l'ACAT Sénégal s'est centré sur les conditions de dé-

tention au Sénégal. Face à une forte surpopulation carcérale, une importante proportion de personnes détenues en attente de jugement, la vétusté des établissements et les décès en détention, le Comité a recommandé au gouvernement sénégalais d'enquêter sur les décès en détention, de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer les conditions de détention notamment en privilégiant les mesures alternatives à la détention et en finalisant la rénovation et la construction de centres de détention.



CONTRIBUER À L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

La FIACAT mène depuis 2012 un programme visant l'abolition de la peine de mort en Afrique conjointement avec la Coalition mondiale contre la peine de mort.

Rentré dans sa deuxième phrase (2018-2021), ce projet vise davantage à renforcer les capacités des membres des deux réseaux dans 23 pays d'Afrique subsaharienne.

RENFORCER LES CAPACITÉS DES ACAT SUR LE PLAIDOYER EN FAVEUR DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

FORMATION SUR LES MÉCANISMES AFRICAINS DES DROITS HUMAINS

Depuis 2018, la FIACAT et la Coalition mondiale contre la peine de mort (WCADP) ont dispensé des formations sur les mécanismes de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) et le forum des ONG, en amont de chaque session ordinaire de la Commission. En 2019, une trentaine de participants, membres de la FIACAT, de la WCADP, de Ensemble

contre la peine de mort (ECPM) et de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) ont pu bénéficier de ces formations biannuelles. Un guide pratique intitulé « *Comment travailler avec la CADHP pour abolir la peine de mort ?* » a pu être élaboré sur la base de ces dernières.



CONGRÈS MONDIAL CONTRE LA PEINE DE MORT

Le 7^{ème} Congrès mondial contre la peine de mort s'est tenu à Bruxelles (Belgique) du 26 février au 1^{er} mars. Rassemblant 1 500 personnes venues des cinq continents, il était organisé par Ensemble contre la peine de mort (ECPM) en partenariat avec la Coalition mondiale contre la peine de mort (WCADP). Cinq membres du Secrétariat international de la FIACAT ainsi que 12 ACAT (Belgique, Burundi, Côte d'Ivoire, Espagne, France, Liberia, Mali, Niger, République centrafricaine, Suisse, Tchad et UK) ont pu participer durant quatre jours à de nombreux débats et tables-rondes sur la nécessité d'abolir la peine de mort.

Dans le cadre de ce congrès, la FIACAT a coorganisé une formation sur le plaidoyer avec les leaders religieux et communautaires pour l'abolition de la peine de mort.

Les différents intervenants (Cheikh Barham Aboubacar, président du Comité de dialogue intra et inter-religieux du Niger, Clifford Msiska, directeur, Paralegal Advisory Service au Malawi et Salomon Nodjitouloum, Président de l'ACAT Tchad) ont pu partager leurs bonnes pratiques en termes de plaidoyer aux participants, qui à leur tour étaient mobilisés pour construire un plaidoyer en faveur de l'abolition.

En marge du Congrès mondial, le FIACAT a organisé une rencontre entre les différentes ACAT présentes le 26 février 2019 afin d'aborder la prise en compte des attentes des ACAT par son Bureau international et l'ensemble des activités menées dans le cadre de la lutte contre la peine de mort par ces dernières.

FORMATION CONTINENTALE SUR LE PLAIDOYER POUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

La FIACAT et la Coalition mondiale contre la peine de mort ont organisé du 16 au 18 juillet 2019 à Douala (Cameroun), une formation continentale sur l'abolition de la peine de mort : près de 35 associations de 23 pays d'Afrique subsaharienne y ont participé dont 14 ACAT.

Se concentrant le plaidoyer, le lobbying, les rendez-vous décideurs et l'utilisation des médias pour le plaidoyer, cette formation visait à renforcer les capacités des organisations de la société civile partenaires ainsi que leur pouvoir d'action dans la lutte abolitionniste.



ACCROÎTRE LES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX DES ÉTATS EN FAVEUR DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

ATELIER DE SENSIBILISATION DES AMBASSADEURS AUPRÈS DE L'UNION AFRICAINE



En quelques années, l'Afrique est devenue le continent le plus dynamique en termes d'avancées vers l'abolition de la peine de mort. Pour autant, les années à venir sont charnières pour l'adoption d'un Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples sur l'abolition de la peine de mort en Afrique. C'est pourquoi, pour soutenir les avancées du combat abolitionniste en Afrique, la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP), l'Organisation internationale de la Francophonie, la

FIACAT et la Coalition mondiale contre la peine de mort (WCADP) ont organisé un atelier de sensibilisation auprès des membres du Groupe des Ambassadeurs francophones (GAF) de l'Union africaine sur le projet de Protocole africain sur l'abolition de la peine de mort, le 28 mars 2019 à Addis-Abeba (Ethiopie). Cet atelier a permis une meilleure compréhension du projet de Protocole par les représentants des États, nécessaire à son adoption par l'Union africaine.

64^{ÈME} SESSION DE LA CADHP



Lors de la 64^{ème} session de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP), le Groupe de travail sur la peine de mort a organisé avec la FIACAT, la WCADP et la FIDH un panel de haut-niveau sur l'abolition de la peine de mort, le 25 avril 2019 à Sharm El Sheikh (Egypte). L'objectif était d'identifier les différentes stratégies abolitionnistes afin de déterminer des leviers d'actions pertinents dans les pays encore rétentionnistes. Ainsi, au cours du panel, les arguments abolitionnistes ont été présentés, qu'ils soient politiques, juridiques, socioculturels ou religieux.

Une représentante du ministère de la Justice de la Gambie a pu partager l'expérience de son pays au niveau de la peine de mort. La Gambie avait réintroduit la peine de mort après plusieurs décennies d'interdiction de cette pratique ; sans que cela conduise à un recul de la criminalité. Pourtant, en 2018, le pays a ratifié le Second protocole du Pacte international sur les droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort. Il s'agit d'une dynamique abolitionniste inhabituelle commençant en premier lieu par la ratification d'un instrument international.

Enfin, une résolution sur l'abolition de la peine de mort (Rés. 416 (LXIV) 2019), élaborée par la WCADP, la FIACAT et la FIDH et soumise au Forum des ONG, a été adoptée par la Commission invitant les États « à appuyer l'adoption par l'Union africaine du projet de Protocole additionnel à la Charte africaine portant sur l'abolition de la peine de mort ».

65^{ÈME} SESSION DE LA CADHP



La FIACAT a participé à la 65^{ème} session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) et au Forum des ONG la précédant avec les ACAT Bénin, Côte d'Ivoire, Mali et Tchad. Ce fut l'occasion pour la FIACAT d'organiser conjointement avec la WCADP un événement parallèle sur les enfants de parents condamnés à mort ou exécutés en Afrique, le samedi 19 octobre à Banjul (Gambie). Intervenants et participants ont pu discuter ensemble de la responsabilité qui incombe aux États de maintenir l'intérêt supérieur de l'enfant conformément aux normes juridiques régionales et internationales, notamment la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et la Convention relative aux droits de l'enfant. L'impact psychologique et social auquel les enfants font face lorsque leur parent est condamné à mort et les effets à long terme que les enfants et les adultes peuvent avoir à la suite de la peine capitale d'un parent sont autant de raisons pour lesquelles l'abolition de la peine de mort en Afrique apparaît comme une nécessité.

Enfin, l'ACAT Tchad et la FIACAT ont élaboré conjointement un rapport alternatif sur la situation des droits humains au Tchad. L'une des recommandations phares de ce rapport était la révision de la loi 034 sur la répression des actes de terrorisme, qui prévoit la peine de mort. Depuis, le gouvernement tchadien a adopté en Conseil des ministres, le 19 décembre 2019, un projet de loi abolitionniste révisant ladite loi ; envoyé à l'Assemblée nationale, il sera probablement discuté lors de la prochaine session parlementaire.

MISSION DE PLAIDOYER À COTONOU POUR L'INSCRIPTION DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT DANS LA CONSTITUTION BÉNINOISE

En mars 2019, les autorités béninoises actaient la commutation des peines des 14 derniers condamnés à mort faisant suite à une décision rendue en janvier 2016 par la Cour constitutionnelle, qui abolissait dans les faits la peine capitale pour tous les crimes. Pour autant, l'inscription constitutionnelle de l'abolition de la peine de mort se faisait attendre, c'est pourquoi une mission de plaidoyer a été organisée du 12 au 13 août par le Président de la FIACAT et l'ACAT Bénin. De nombreux rendez-vous de plaidoyer ont été organisés

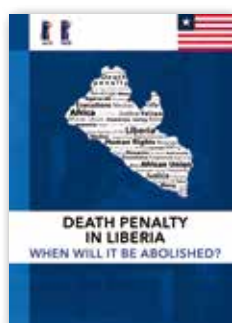
ainsi qu'une visite dans la prison de Cotonou où sont regroupés les anciens condamnés à mort. Depuis, la révision constitutionnelle du 7 novembre 2019 a permis d'inscrire explicitement l'abolition de la peine de mort à l'article 15 de la Constitution. Celle-ci intervient conformément à l'engagement du Bénin pris en 2012 lors de la ratification du Deuxième protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE AFRICAINE SUR LA QUESTION DE LA PEINE DE MORT

ATELIER DE SENSIBILISATION DES FAISEURS D'OPINION AU LIBERIA

La FIACAT et l'ACAT Liberia ont organisé un atelier de sensibilisation à l'abolition de la peine de mort les 17 et 18 septembre 2019 à Monrovia (Liberia) auprès d'une trentaine de leaders d'opinion. Réunissant religieux musulmans et chrétiens, chefs traditionnels, parlementaires, membres de la société civile, journalistes, membres de l'Institution nationale des droits humains, cet atelier fut l'occasion de débattre des moyens pour parvenir à l'abolition de la peine de mort au Liberia. Le Liberia a adhéré au Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort en 2005 puis a augmenté le nombre de crimes passibles de la peine de mort dans sa législation en 2008. La dernière exécution dans le pays remonte à 2000, mais des condamnations à mort sont toujours prononcées par les tribunaux. Il s'agit du seul pays au monde à avoir fait marche arrière après l'adhésion au protocole de l'ONU.

A l'issue de cet atelier, une déclaration finale fut présentée officiellement au représentant du ministère de la Justice et une publication de sensibilisation des faiseurs d'opinion sur l'abolition de la peine de mort au Liberia, tenant compte des besoins spécifiques du pays fut élaborée.



17^{ÈME} JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT : LES ENFANTS, CES VICTIMES INVISIBLES DE LA PEINE DE MORT

En lien avec le 30^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989, la Journée mondiale contre la peine de mort avait pour thème en 2019 : les atteintes aux droits des enfants dont les parents ont été condamnés à mort ou exécutés.

Le réseau de la FIACAT s'est mobilisé comme chaque année pour la célébration de cette journée mondiale. Sur le continent africain, une douzaine d'ACAT ont organisé des activités pour la journée mondiale afin de sensibiliser l'opinion publique. En partenariat avec la FIACAT, les ACAT du Bénin, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, du Congo, du Mali et de la République centrafricaine ont organisé des conférences, des émissions radiophoniques et des missions de plaidoyer pour faire entendre la voix abolitionniste. Une coalition nationale contre la peine de mort a même été créée au Congo, grâce à l'initiative des membres de la FIACAT et de la WCADP.



affiche JM

SOUTENIR LES ACAT

RENCONTRE DES ACAT EUROPÉENNES

La rencontre des ACAT européennes a eu lieu à Barcelone (Espagne) du 11 au 13 octobre 2019 sur l'invitation de l'ACAT Espagne. Elle a réuni 21 participants provenant de 7 ACAT européennes. À la suite des interventions d'Alfonso Zardi, délégué général de Pax Christi France et de Patrick Müller, membre du secrétariat du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), les membres ACAT ont travaillé en groupes sur les thématiques suivantes :

- ▶ les lieux privés de liberté (violences policières et centres de détention)
- ▶ les relations avec les Églises et la théologie des droits humains
- ▶ les personnes migrantes
- ▶ le recrutement et l'aide aux ACAT en difficulté

Au terme de cette rencontre, les ACAT européennes ont adopté leur Plan d'action pour les trois prochaines années (2019-2021).



MANUEL POUR FACILITER LA CRÉATION LE DÉVELOPPEMENT ET L'ANIMATION D'UNE ACAT

Ce document préparé et adopté par le Bureau international de la FIACAT en mars 2019 a pour objectif de proposer des pistes pour les personnes qui voudraient démarrer une ACAT ou développer les actions l'animation ou la communication de son ACAT. Il se découpe en 9 fiches outils abordant successivement

la création, l'animation, l'action, l'éducation aux droits humains, la prière, la communication, la collecte de fonds et le travail en réseau. Il ne s'agit en aucun cas d'un carcan contraignant ; chaque ACAT peut adapter ces propositions à son contexte, à la situation de son pays et de ses membres.

GUIDE PRATIQUE SUR LA GESTION DES URGENCES ET SUR LA SÉCURITÉ

Le Bureau international de la FIACAT avait adopté, le 17 octobre 2018, les propositions d'un groupe de travail sur des principes d'action concernant les problèmes d'urgence et de sécurité pouvant survenir pour les ACAT ou la FIACAT. Il avait demandé la rédaction d'un guide pratique qui recommanderait des modalités concrètes d'application.

Le Guide pratique adopté par le Bureau en mars 2019 répond à cette demande, en indiquant des modes d'action opératoires dans trois domaines : la sécurité du travail quotidien, la sécurité des missions

internationales et la sécurité face à des situations d'urgence.

Ces recommandations s'adressent à la FIACAT à titre de procédures à suivre par le Secrétariat et le Bureau international pour leurs missions internationales, ainsi qu'aux ACAT dans le cadre d'activités conduites par la FIACAT, et à titre de conseils dans les autres cas.

Des actions de formation pourront, si cela est souhaité, être proposées dans ces domaines par la FIACAT aux ACAT, en particulier lors des missions internationales de la FIACAT.

ACAT BRÉSIL

La FIACAT a pris part à distance le 8 novembre 2019 à un séminaire organisé par l'ACAT Brésil intitulé « La mission de l'ACAT à l'heure actuelle dans la lutte pour les droits humains au Brésil ». Ce séminaire a été l'occasion de renouer le lien entre la FIACAT et l'ACAT Brésil. Ainsi la FIACAT a pu intervenir pour rappeler le mandat des ACAT, la force du réseau et le soutien de la FIACAT à ses membres par le biais de campagnes menées chaque année, d'un accompagnement devant les instances in-

ternationales de promotion et de protection des droits humains et de mise en œuvre de programme. Au cours de ce séminaire, l'ACAT Brésil a également pu renforcer ses échanges et ses partenariats avec d'autres acteurs impliqués dans la lutte contre la torture au travers de plusieurs table ronde visant à étudier la nécessité et les possibilités de lutte contre la torture et les mauvais traitements au Brésil.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE L'EPU AU CONGO

Le suivi et la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU) est la priorité pour ce troisième cycle de l'EPU. Dans cette optique, la FIACAT et l'ACAT Congo ont œuvré pour veiller à la diffusion des recommandations du troisième cycle de l'EPU du Congo portant sur la lutte contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et pour mobiliser tous les acteurs pour la mise en œuvre de celles-ci. Ainsi, un livret d'illustration des recommandations a été élaboré avec l'aide d'un illustrateur congolais, Florent Bounkazi, et un atelier sur la « Participation de la République du Congo au troisième cycle de l'Examen périodique universel de novembre 2018 : bilan et perspectives » a été organisé réunissant divers représentants d'ONG congolaises, de la Commission nationale des droits de l'Homme, de différents ministères et des missions diplomatiques et organisations internationales présentes en République

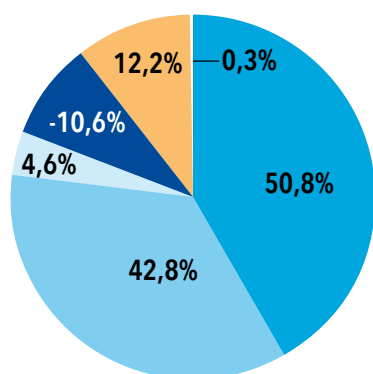
du Congo. L'objectif de ces deux activités étant qu'à la fois le grand public, les autorités congolaises et la société civile soient informés de recommandations et des moyens pour les mettre en œuvre.



LES FINANCES DE LA FIACAT EN 2019

EMPLOIS

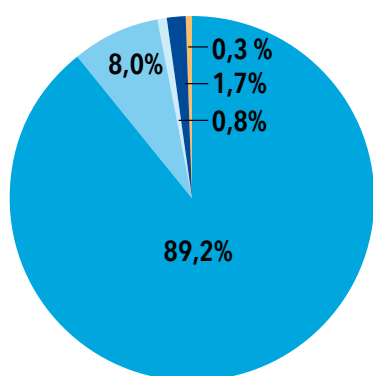
778 542



Programme de lutte contre la détention préventive abusive (DPA)	395 260 €
Programme pour l'abolition de la peine de mort en Afrique (PDM)	333 544 €
Plaidoyer auprès des organisations internationales	35 530 €
Utilisation des fonds dédiés antérieurs (en déduction des charges)	- 82 891 €
Charges de fonctionnement de la FIACAT	94 972 €
Charges financières et exceptionnelles	2 126 €
Total des charges	778 542 €

RESSOURCES

805 325



Subventions dédiées à des projets	718 737 €
Cotisations des ACAT	64 040 €
Dons privés	6 208 €
Autres ressources	13 526 €
Produits financiers et exceptionnels	2 813 €
Total des produits	805 325 €



La FIACAT présente en 2019 un résultat bénéficiaire de **26 783 €**, grâce notamment à une bonne utilisation des fonds dédiés antérieurs. Cela signifie qu'avec une activité très élevée en 2019, la FIACAT, avec les ACAT et leurs partenaires extérieurs, ont bien utilisé à la fois les fonds des bailleurs de 2019 et ceux qui restaient disponibles à la fin 2018.

Cependant, malgré l'augmentation continue de ses activités ces dernières années et le bénéfice de 2019, la FIACAT a encore des difficultés financières pour assurer l'ensemble de ses missions, comme

l'animation - et au besoin la formation - du réseau des ACAT et même pour certains plaidoyers. En effet, les ressources privées non dédiées sont en 2019 en nette diminution par rapport à 2018 et par rapport aux ressources publiques.

Par conséquent, les membres de la FIACAT et tous ceux qui la soutiennent restent invités à l'appuyer, directement ou indirectement, pour ces actions qui peuvent paraître moins opérationnelles sur le terrain, mais qui restent essentielles pour l'abolition de la torture et de la peine de mort.

Benoît Théry, Trésorier

JE FAIS UN DON COMBIEN ? POURQUOI ?

10 €

3,40 € APRÈS REDUCTION FISCALE

prix d'une visite de prison mensuelle
par un militant ACAT pour identifier
des cas de traitements inhumains

20 €

6,80€ APRÈS REDUCTION FISCALE

prix d'une assistance juridique pour 8
détenus par un avocat

30 €

10,20 € APRÈS REDUCTION FISCALE

prix d'une visite de trois prisons
mensuelles par un militant ACAT
pour identifier des cas de
traitements inhumains

50 €

17,00 € APRÈS REDUCTION FISCALE

prix des produits d'hygiène pour
500 détenus pendant 2 semaines

100 €

34,00 € APRÈS REDUCTION FISCALE

prix des denrées alimentaires pour
500 détenus pendant 1 mois

200 €

68,00 € APRÈS REDUCTION FISCALE

prix d'une assistance juridique pour
80 détenus par un avocat

un GRAND merci !

La FIACAT remercie chaleureusement ses donateurs privés, qui de manière régulière, ont soutenu son action en 2019.

La FIACAT remercie vivement les partenaires institutionnels qui, depuis des années, encouragent et soutiennent ses efforts dans la lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort :

- Agence française du développement (AFD)
- Ambassade du Royaume Uni à Madagascar
- CCFD-Terre solidaire (France)
- Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire
- Département fédéral des affaires étrangères Suisse
- Fondation ACAT France
- Fonds de dotation du Barreau de Lyon
- Fonds de dotation du Barreau de Paris
- Ministère des Affaires étrangères du Luxembourg
- Ministère de l'Économie et de la planification du développement du Tchad dans le cadre du « Projet d'appui à la Justice - Phase 2 » (PRAJUST 2)
- Missio (Allemagne)
- Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
- Tavola Valdese (Italie)

SOUTENEZ LA FIACAT ET CONTRIBUEZ À UN MONDE SANS TORTURE ET SANS PEINE DE MORT !

PAR VIREMENT BANCAIRE :

Nom de la banque : BRED - Vincennes

Titulaire du Compte : FED INTERNATIONALE ACAT

96 boulevard de la Libération, 94300, Vincennes

RIB : 1010 7002 2800 9130 5896 718

Code Swift : BREDFRPPXXX

Code IBAN : FR76 1010 7002 2800 9130 5896 718

PAR CHÈQUE BANCAIRE :

à l'ordre de : la FIACAT et à adresser à :

FIACAT

**96 boulevard de la Libération
94300 Vincennes - FRANCE**

Pour la France, selon la loi de finances 2003, la réduction de votre impôt sur le revenu est de 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Un reçu vous sera adressé en début d'année.

BUREAU INTERNATIONAL



Paul ANGAMAN

(Côte d'Ivoire) :
Président, responsable de l'animation des ACAT de l'Afrique de l'Ouest et des relations avec la CADHP



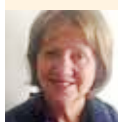
Benoit THERY

(France) :
Trésorier



Massimo CORTI

(Italie) :
Responsable des relations avec les Églises



Claire DORAN

(Canada) :
Responsable de l'animation des ACAT des Amériques et d'Asie



Jean-Bernard MARIE

(France) :
Responsable des relations avec les Nations unies et l'Union européenne



Michel KALEMBA

(RDC) :
Responsable de l'animation des ACAT de l'Afrique centrale et Madagascar



Jean-Daniel VIGNY

(Suisse) :
Responsable des programmes de la FIACAT et des relations avec le Conseil de l'Europe

SECRÉTARIAT



Anne-Gaëlle BONNEFOY

(Vincennes) :
Chargée de mission administrative et financière



Guillaume COLIN

(Vincennes) :
Directeur exécutif



Mahamadou DIOP

(Vincennes) :
Assistant comptable



Lionel GRASSY

(Bruxelles) :
Directeur du plaidoyer



Xavière PRUGNARD

(Vincennes) :
Représentante auprès de l'Union africaine



Marie SALPHATI

(Genève) :
Représentante auprès des Nations unies et du Conseil de l'Europe



Lauren THIEBAUT

(Vincennes) :
Chargée de mission administrative et financière

STAGIAIRES ET BÉNÉVOLES

La FIACAT remercie son stagiaire, **Malick Ndaw**, et les bénévoles - particulièrement **Robert Zuber** Représentant auprès des Nations unies à New-York et **Pierre Lévêque**, comptable de la FIACAT - qui collaborent avec elle depuis des années et lui permettent de mener à bien ses missions.

AFRIQUE

ACAT BÉNIN

03 BP 0394
Cotonou - Bénin
acat_coordbenin@yahoo.fr

ACAT BURKINA FASO

02 BP 5093
Ouagadougou - Burkina-Faso
acatburkina@gmail.com

ACAT BURUNDI

acatburundi@gmail.com

ACAT CAMEROUN

758 boulevard de la réunification
Immeuble Aziccul - 2^{ème} étage
BP 3026 Douala
Cameroun
acat.cameroun@yahoo.com

ACAT CENTRAFRIQUE

BP 527
Bangui
République Centrafricaine
acat_rca@yahoo.fr

ACAT CONGO

16, rue sainte Anne Mougali
BP 15 307
Brazzaville - Congo
acatcongo_brazza@yahoo.fr

ACAT CÔTE D'IVOIRE

s/c Caritas
01 BP 2590
Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
acat_ci2230@yahoo.fr

ACAT GHANA

P.O. Box 849
Kaneshie Accra - Ghana
acatghana@yahoo.com

ACAT LIBERIA

Gballasuah, Tubmanburg,
Bomi County - Liberia
acatliberiamail@gmail.com

ACAT MADAGASCAR

Logement 355, 1^{er} étage
Cité Ampefiloha Antananarivo - 101
Madagascar
acatmadagascar@yahoo.fr

ACAT MALI

Paroisse Catholique de Bamako
BP 298
Bamako - Mali
sdacatmali@yahoo.fr

ACAT NIGER

s/c Alfari Balma
BP 13331
Niamey - Niger
mourniger@yahoo.fr

ACAT RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

c/o RODHECIC CEPAS
BP 3375 Kinshasa
République Démocratique du Congo
acatrdc2013@gmail.com

ACAT SÉNÉGAL

Paroisse universitaire St-Dominique,
Km 4 - BP 5098
Dakar-Fann - Sénégal
acatsenegal@gmail.com

ACAT TCHAD

BP 2231
N'Djamena - Tchad
acatchad2017@gmail.com

ACAT TOGO

Avédji Carrefour Limousine
Immeuble MA.GE.COP
Lomé - Togo
acattogo@yahoo.fr

AMÉRIQUES

ACAT BRÉSIL

Praça Clovis Bevilacqua, 351, sala 701
01018-001
Sao Paulo - Brésil
acatbrasil.international@gmail.com

ACAT CANADA

2715, ch. de la Côte Sainte-Catherine
H3T 1B6 - Montréal (QC) - Canada
acat@acatcanada.org

ACAT ETATS-UNIS

P.O. Box 314
Pleasant Hill, TN 385 78-0314
Etats-Unis
debholbrk@gmail.com

ASIE

ACAT PHILIPPINES

Our Lady of Fatima Parish
37 Cordillera Street
Quezon City - Manilla
Philippines
tony_villasor@yahoo.com

EUROPE

ACAT ALLEMAGNE

Kreuzstr. 4
D-31134 Hildesheim
Allemagne
info@acat-deutschland.de

ACAT BELGIQUE

Rue Brogniez, 44
Anderlecht - Belgique
acat.belgique@gmail.com

ACAT ESPAGNE

c/ Angli 55
08017 Barcelona
Espagne
acat@pangea.org

ACAT FRANCE

7 rue Georges Lardennois F.
75019 Paris - France
acat@acatfrance.fr

ACAT ITALIE

Via della Traspontina 15
00193 Roma - Italie
posta@acatitalia.it

ACAT LUXEMBOURG

5 avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg
contact@acat.lu

ACAT RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Pohorelec 26,
CZ-118 00
Praha - République tchèque
acatpraha@seznam.cz

ACAT ROYAUME-UNI

c/o 6 Coleridge Road
Ottery St Mary
East Devon, EX11 1TD
Royaume Uni
uk.acat@gmail.com

ACAT SUISSE

Speichergasse 20
Case Postale
CH- 3001 Berne - Suisse
info@acat.ch

ACAT SUÈDE

P.O. Box 64
12522 Älvsjö
Stockholm - Suède
acatsweden@yahoo.fr

